

Questions orales

C'est un document très dangereux pour le Canada. D'après une des dispositions de cette entente, dont le Canada n'est pas exempté, les États-Unis vont pouvoir dicter le taux de change des pays avec lesquels ils ont des échanges commerciaux.

Le ministre est-il disposé à admettre que ce document confirme certaines appréhensions que nous avons au départ, c'est-à-dire que la valeur du dollar canadien et la structure correspondante des taux d'intérêt font implicitement partie de l'accord avec les États-Unis et pourront faire l'objet de dispositions obligatoires par suite du projet de loi américain sur le commerce?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef de l'opposition est déjà pris de panique au sujet d'un projet de loi qui n'a même pas été adopté. Comme l'a dit Gerry Regan, ancien ministre du Commerce extérieur: «Quelle que soit la politique que les Américains suivent à l'avenir, le Canada ne peut pas s'attendre à un traitement de faveur s'il n'a pas conclu une entente très précise et très détaillée avec eux.»

Le chef de l'opposition devrait peut-être aller déchirer le projet de loi américain sur le commerce, comme il a dit qu'il le ferait pour l'accord de libre-échange.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Crosbie: La vérité vous choque?

Au sujet de la question des taux de change, le chef de l'opposition a manqué son coup ce matin à la conférence de presse. Ses déclarations étaient erronées. Dans son communiqué de presse, il dit que le projet de loi commercial permet au gouvernement des États-Unis d'empêcher le Canada de fixer ses taux de change.

En fait, le document propose une disposition en vertu de laquelle si le président est averti par le secrétaire au Trésor, au cours de la négociation d'un accord commercial, qu'un pays étranger manipule ses taux de change, il serait autorisé à procéder immédiatement à des discussions avec ce pays au sujet de ces taux de change. Cela ne donnerait pas aux Américains le droit d'intervenir et de fixer la valeur de la monnaie d'un autre pays. Essayez donc de faire des déclarations exactes et fondées!

L'EXONÉRATION DU PROJET DE LOI AMÉRICAIN—LA
RECOMMANDATION DU COMITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ce qu'il y a de plus triste dans ce raisonnement, monsieur le Président, c'est que le ministre n'est entré en possession de ce document qu'après que nous le lui avons signalé et, de toute évidence, il n'a pas encore eu le temps de le lire.

Cet accord, le premier ministre l'a reconnu, ne vaudrait pas le papier sur lequel il est écrit s'il n'assurait pas l'accès au marché américain. Or, nous ne saurions avoir cet accès assuré au marché américain sans une exonération expresse de la loi commerciale américaine.

Les articles 1902 et 1904 de l'accord que nous avons signé avec les États-Unis ne nous accordent pas cela. Or, comme le nouveau projet de loi dont la Chambre des représentants est saisie refuse cette exonération, cet accord bilatéral avec les États-Unis a perdu sa raison d'être. Voilà ce que je m'efforce de faire comprendre au ministre.

Les membres de notre comité qui s'occupe du commerce international, y compris tous les députés conservateurs, ont été unanimes à conseiller au premier ministre de dénoncer cet accord commercial avec les États-Unis, à moins que ce pays ne prévoit des exonérations précises dans son omnibus trade bill. Il est maintenant manifeste qu'il n'en prévoit aucune.

Voici la question que je pose au ministre: Le ministre va-t-il maintenant reconnaître que les États-Unis ont leurré le gouvernement et que le Congrès ou le gouvernement des États-Unis n'ont jamais envisagé de nous accorder une exonération, et va-t-il se conformer à l'avis unanime du comité de la Chambre d'annuler cet accord?

• (1425)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Si le gouvernement agissait ainsi, monsieur le Président, il irait contre l'avis d'anciens ministres libéraux du Commerce extérieur comme Gerry Regan, et d'anciens ministres libéraux des Finances comme Donald Macdonald. Je pourrais citer toute une série d'autres noms.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre pourrait-il terminer sa réponse?

M. Crosbie: Monsieur le Président, le rôle de cet accord est de donner aux Canadiens une plus grande sécurité d'accès au marché américain. Voilà pourquoi nous avons l'appui de représentants des deux partis.

Je cite une déclaration de M. Gerry Regan: «On constate à tous les niveaux du parti libéral un appui généralisé à l'égard du libre-échange». Il a également déclaré avec enthousiasme: «A mon avis, c'est la meilleure façon que je connaisse de combattre les disparités économiques régionales». Ce sont là les commentaires d'un ancien ministre libéral du Commerce extérieur.

* * *

LES PÊCHES

LE DIFFÉREND ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LA
SURPÊCHE DE LA FLOTTE FRANÇAISE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, la flottille de pêche française n'a cessé de faire de la surpêche. C'est ce qu'elle est encore en train de faire dans la zone 3PS, au large de la côte sud de Terre-Neuve. Elle pêchera quatre fois son quota, comme l'année dernière, et le gouvernement lui permet sans broncher de détruire complètement les ressources.